



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION**
PROJET DE RÈGLEMENT 580-2023

**Aux personnes intéressées par le projet
de Règlement numéro 580-2023 sur les demandes de démolition**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le premier projet de Règlement numéro 580-2023 sur les demandes de démolition.

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le jeudi 27 avril 2023, à 17 h 30**, à la salle 104 de Place Saint-Louis, située au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge (entrer par la porte principale). Un des conseillers sera à cette porte et vous amènera à la salle mentionnée ci-haut. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

But du projet de règlement numéro 580-2023 :

Le présent règlement vise à régir la démolition d'immeubles sur le territoire de la ville de Pont-Rouge conformément aux exigences prescrites à l'article 148.0.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Il vise plus particulièrement à préserver les bâtiments érigés sur le territoire de la ville de Pont-Rouge qui présentent une valeur patrimoniale, historique ou architecturale ainsi que les immeubles cités en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., c. P-9.002), en interdisant leur démolition, sauf si le propriétaire a été autorisé à procéder à sa démolition selon les modalités prescrites au présent règlement.

Il vise également à encadrer la réutilisation d'un terrain à la suite de la démolition d'un immeuble afin d'éviter que celui-ci ne demeure vacant et pour s'assurer qu'il soit l'hôte d'un projet de construction adapté à son milieu.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 12^e JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN 2023.

La greffière adjointe,

Nicole Richard